



---

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT URB-205-17-2024-01

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, conformément à la Loi, que le Règlement numéro URB-205-15-2024-01 est entré en vigueur le 17 novembre 2025, soit à la date de la notification de l'avis de la Ministre des Affaires municipales le confirmant.

#### **Règlement URB-205-17-2024-01**

Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Ce règlement vise à :

- Modifier les usages agricoles accessoires.

Le règlement URB-205-17-2024-01 est disponible pour consultation au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC [Politiques et règlements - MRC Jardins-de-Napierville](#).

Donné à Saint-Michel, ce 12 décembre 2025.

Amélie Latendresse  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière